

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
9 novembre 2023**

PUBLIE LE : 29 NOV. 2023

Délibération n°231109-1 : Compte-rendu des actes administratifs de la Présidente

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le trois novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

PRESENTS

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LE PORT-MARLY	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Frédérique LURROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<u>Nombre de communes</u>	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5

OBJET : COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRESIDENTE

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23.

CONSIDERANT l'obligation pour la Présidente de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consenties par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 30 juin 2022.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions qui suivent :

Décision n° 2023-21 :

Objet : Don d'une œuvre au profit du château de Monte Cristo

Il a été décidé :

- D'accepter le don de l'œuvre « Alexandre Dumas » de Michel Audiard.
- D'intégrer ce don à l'inventaire du château de Monte Cristo, dès le 21 septembre 2023.
- De préciser la clause d'inaliénabilité de cette œuvre.

Décision n° 2023-22 :

Objet : Don d'un miroir et d'une garniture de cheminée au profit du château de Monte Cristo

Il a été décidé :

- D'accepter le don du miroir et de la garniture de cheminée de madame Annie Cardelain.
- D'intégrer ce don à l'inventaire du château de Monte Cristo, dès le 11 septembre 2023.
- Précise la clause d'inaliénabilité de cette œuvre.

Fait à Marly-le-Roi, le : **29 NOV. 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le : **29 NOV. 2023**

Pour Extrait Conforme



Mireille TEMPEZ

Présidente du Syndicat Intercommunal

Marie-Claude CARLIER
Secrétaire de séance